

Par courriel

Montréal, le 16 août 2022

Objet : Demande d'accès concernant Gestions Immobilier Chelsea, Beverly Dév Capitale inc., 9081 à 9101, rue du Parcours, lots correspondant du Cadastre du Québec et du Cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, arr. Anjou, Montréal (Québec) N/Réf : 200803365 V/Réf : Art. [REDACTED]

23 24

Art. 53-54 [REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 juin 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour le 9081, rue du Parcours, Montréal (Québec) et les lots 493 et 495 du cadastre la paroisse de Longue-Pointe.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Des recherches ont été entreprises et nous avons retracé le dossier suivant :

7610-06-01-01857-12

Cependant, après vérification auprès des différents intervenants, nous sommes dans l'incapacité de retracer le dossier physique et, par conséquent, de vous remettre les documents demandés.

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière**

RECOMMANDÉ

Montréal, le 17 février 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Pétro-Canada
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3N1

N/Référence : 7610-06-01-0185711
1075951

Objet : Travaux de restauration du tracé de pipeline B.P.
au nord de la rue Sherbrooke à Montréal

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 12 octobre 1993 et complétée le 3 février 1994, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et ce, au titulaire ci-haut mentionné de réaliser le projet décrit ci-dessous :

Excavation de 6 900 mètres cubes de sols contaminés sur les lots 405, 406-241A, 406-492, 406-493, 406-494, 406-495, 407-1298, 407-1299, 407-1300, 407-1301, 407-1302, 407-1347, 407-1348, 407-1349, 407-1364, 407-1365 et 407-1366 du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe à Montréal, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Entreposage temporaire pour une durée maximale de deux ans de ces sols au centre de traitement de la raffinerie.



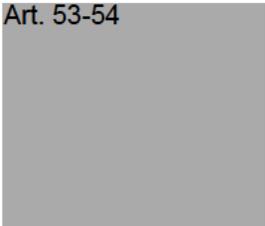
CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-0185711
1075951

Le 17 février 1994

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à Kathleen Carrière	12 octobre 1993	Art. 53-54 
Lettre à Robert Brisebois	12 octobre 1993	
Lettre à Robert Brisebois	2 novembre 1993	
Lettre à Robert Brisebois	10 novembre 1993	
Lettre à Robert Brisebois	2 décembre 1993	
Rapports: Programme de restauration des sols	octobre 1993	La société d'in- génierie Cartier
Tracé de l'ancien pipeline B.P. au nord de la rue Sherbrooke, Montréal		

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat et documents.

L'activité et les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement,



Kathleen Carrière
Directrice régionale

KC/RB/mv

Art. 23-24




Établissement ou place d'affaires

DISTRI-PRO INC.

9081, DU PARCOURS
ANJOU
QUEBEC

HLJ 2Y1

Catégorie

A Vente en gros

Sous-catégorie(s)

N° établissement

Titulaire du permis

DISTRI-PRO INC.

9081, DU PARCOURS
ANJOU
QUEBEC

HLJ 2Y1

N° entreprise

Classe(s) de pesticides

1 2 3 4 5

A Vente en gros